

Ouverture et fonctionnement de votre compte	
● Ouverture de compte	gratuit
● Délivrance d'un RIB	gratuit
● Bordereaux prémarqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	gratuit
● Clôture de compte	gratuit
● Transfert de comptes entre agences SBE et Banques Populaires	gratuit
● Offre de base bancaire BASEO	4,00/mois
<i>Le transfert de votre compte vers une autre agence SBE s'effectue sans changement de votre numéro de compte.</i>	
● Saisie en compte	
• Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	102,00
• Frais par avis à tiers détenteur	102,00
Vos moyens de paiement	
● Vos dépôts d'espèces	
• Versement d'espèces	gratuit
• Retrait d'espèces	gratuit
<i>Pas de date de valeur appliquée aux versements et retraits d'espèces.</i>	
• Mise à disposition en agence Banque Populaire, par opération	20,00
● Votre chéquier	
• Délivrance d'un chéquier	gratuit
• Frais de renouvellement automatique :	1,05
- avec envoi du chéquier en recommandé (France ou étranger)	frais d'envoi postaux
- avec mise à disposition du chéquier à l'agence	gratuit
• Frais d'opposition sur un chéquier	19,85
• Frais d'opposition sur un chèque	13,75
• Destruction du chéquier mis à disposition à l'agence et non réclamé au-delà de 60 jours	4,60
<i>La date de valeur appliquée à toute remise de chèques est de J+2 jours ouvrés. Quant au paiement par chèque, il est débité avec une date de valeur J-2 jours calendaires.</i>	
● Vos chèques de banque	
• Frais d'émission d'un chèque de banque ou d'un chèque certifié	12,20
● Forfait de frais par chèque rejeté faute de provision	
• Chèque d'un montant inférieur à 50 €	30,00
• Chèque d'un montant supérieur ou égal à 50 €	54,00
● Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire	
• Frais de chèque payé sur un compte en interdiction bancaire déclaré à la Banque de France	39,00
● Incident sur chèque remis à l'encaissement	
• Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé	15,00
● Opérations nécessitant un traitement particulier	
• Frais d'émission de chèque non normalisé (par formule)	23,00
• Frais de traitement d'un chèque muté <sup>(1)</sup>	13,00
• Frais de remise de chèques mélangés ou mutés	6,34
• Commission de suivi des comptes débiteurs (compte débiteur en valeur de 80 jours au moins dans le trimestre, consécutifs ou non, autorisé ou non)	75,00/trim

● Vos virements	
• Frais par ordre de virement occasionnel :	gratuit
- en faveur d'un autre compte SBE d'une même personne	3,30
- en faveur d'un compte de tiers ouvert à la SBE ou dans une autre banque (avec RIB)	0,34
- émis par internet	
• Frais par ordre de virement permanent :	gratuit
- en faveur d'un autre compte SBE d'une même personne	1,30
- en faveur d'un compte de tiers ouvert à la SBE ou dans une autre banque (avec RIB)	
- émis par internet	gratuit
<i>La SBE n'applique pas de date de valeur sur les virements au crédit. Les virements au débit du compte sont affectés d'une date de valeur J-1 jour calendaire.</i>	
● Vos prélèvements automatiques	
• Paiement d'avis de prélèvements et de Titres Interbancaires de Paiements (TIP)	gratuit
• Frais d'opposition sur un avis de prélèvement	15,00
<i>La date de valeur appliquée au paiement d'un avis de prélèvement est J-1 jour calendaire.</i>	
● Incident sur virement et prélèvement automatique	
• Frais par ordre de virement non exécuté faute de provision	13,00
• Frais de rejet d'un avis de prélèvement pour absence de provision	24,50
● Vos cartes bancaires - cotisation annuelle	
• Carte bancaire nationale à débit immédiat	27,00
• Carte bancaire nationale à débit différé	38,00
• Carte bancaire internationale Electron à débit immédiat	27,00
• Carte bancaire internationale à débit immédiat	33,00
• Carte bancaire internationale à débit différé	43,00
• Carte Premier	122,00
• Carte Aurore	gratuit
• Carte dédiée Monéo :	5,00
- frais d'opposition sur une carte dédiée Monéo	7,80
- activation de Monéo sur carte bancaire	7,21
• Adhésion à e-carte bleue	8,00
<i>Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'une deuxième carte bancaire sur un même compte, quelle que soit la première carte choisie, à l'exception des Cartes Premier. Pour cette carte, le demi-tarif s'applique uniquement pour deux cartes identiques.</i>	
<i>Vos opérations par carte en France et zone Euroland</i>	
<i>La zone Euroland comprend la zone euro, Andorre, Cité du Vatican, Principauté de Monaco, République San Marin, Danemark, Suède et Grande-Bretagne si la transaction est effectuée en euros.</i>	
• Frais par retrait d'espèces dans les distributeurs de billets :	gratuit
- DAB SBE, Banque Populaire et Point Argent	gratuit
- DAB autre banque :	1,00
- sauf Carte Visa Electron (à chaque retrait)	
• Frais par retrait d'espèces au guichet hors agences SBE :	5,50
- en France	4,50
- dans la zone Euroland, commission fixe à laquelle s'ajoute une commission proportionnelle	1,50 %

• Frais par paiement par carte bancaire :	
- en France (en euros)	gratuit
- en zone Euroland (en euros) :	gratuit
- sauf transactions > 50 000 € (en euros)	1,50 %
- sauf transactions > 50 000 € (en euros) pour Grande-Bretagne, Danemark, Suède	2,10 %
<i>L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit correspondant est passé le 10 du mois suivant, valeur 1<sup>er</sup> de ce mois.</i>	
● Incident sur carte bancaire et carte de crédit	
• Frais sur utilisation abusive :	8,40
- notification, par lettre recommandée	35,00
- opposition pour utilisation abusive	5,35
- frais fixes par facture	8,00 par demande
• Commission d'autorisation de dépassement du plafond de paiement par carte bancaire	
● Autres services liés à la carte bancaire	
• CARTILIS (par modification du plafond de paiement)	8,00
• Confirmation de code confidentiel (par demande)	4,01
• Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol	15,75
<i>Le service CARTILIS permet une modification du plafond de paiement de votre carte bancaire.</i>	

L'information et le suivi de votre compte	
● Vos relevés d'information	
• Relevés de compte :	
- 1 par mois	gratuit
- 2 par mois	4,50/trim
- 3 par mois	9,00/trim
- après chaque opération (par relevé, frais d'envoi inclus)	0,80
• Autres opérations :	
- historique mensuel (frais d'envoi inclus)	27,51/an
- édition du relevé en cours par l'agence	2,50
- édition d'un relevé antérieur par l'agence	6,10
● Changement d'adresse	
• Changement d'adresse ou modification d'intitulé	gratuit
• Changement d'adresse non signalé entraînant le retour du courrier	15,20
● Recherche de documents	
• Frais de recherche par document (hors relevés de compte) :	
- documents de moins d'un an	12,20
- documents de plus d'un an	19,80
● Dominos	
• Adhésion annuelle au programme	15,00

Votre banque 24h/24 et 7j/7	
● Par internet, sur <a href="http://www.banque-sbe.fr">www.banque-sbe.fr</a>	
• Abonnement <sup>(2)</sup>	gratuit
- option "la bourse en ligne"	3,00/mois
● Par téléphone	
• Tonalité Plus 0897 652 200 :	
- abonnement	gratuit
- coût de la communication (selon tarif en vigueur au 1 <sup>er</sup> mars 2006)	0,56/appel

● Sur votre téléphone mobile avec Message+	
• Message + Infos <sup>(2)</sup> :	
- abonnement mensuel (5 messages/semaine)	3,92
- abonnement mensuel (2 messages/semaine)	1,85
● Par minitel ou par fax	
• DISPOBANK (minitel 3614 SBE) :	
- abonnement	12,00/trim
- option titres abonnement	6,00/trim
- mise en relation (pour chaque accès)	0,02
- coût de la communication	0,06/mn

Les assurances	
● Assurances liées aux comptes	
• Protection Epargne "dédicace"	N.C. <sup>(3)</sup>
• Protection Bancaire	25,00/an
• Protection Paiement	25,00/an
● Assurances et protections	
• Protection Revenus suite à un décès accidentel "Fructi-Budget"	N.C. <sup>(3)</sup>
• Protection Revenus décès toutes causes "Fructi-Famille"	N.C. <sup>(3)</sup>
• Multirisque accident de la Vie Individuelle ou Famille	N.C. <sup>(3)</sup>

La gestion de votre trésorerie	
● Votre autorisation de découvert	
• Champ Libre Accueil "découvert convenu et formalisé"	N.C. <sup>(3)</sup>
- commission d'engagement	5,75/trim
• Découvert non convenu ou non formalisé	N.C. <sup>(3)</sup>
• Frais de port et d'arrêté de compte	10,70/trim
● Dépassement de votre autorisation de découvert	
• Frais de dépassement (par écriture, dans la limite de 3 écritures par jour et de 25 écritures par mois)	8,50
• Frais de gestion sur compte en anomalie	12,40/mois
● Votre crédit permanent	
• Champ Libre Réserve	N.C. <sup>(3)</sup>
● Alimentation automatique de vos comptes	
• Crescendo	9,15/an

Votre épargne	
● Frais de transfert	
• PEL, CEL et PEP Banque :	
- vers une Banque Populaire	gratuit
- vers un autre établissement	70,00
• PEP Revenus et PEP Capital (avec un minimum facturé de 76,22 €)	10 % des intérêts acquis
● Taux et rémunération	
<i>Les taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, vous pouvez consulter votre agence.</i>	

Vos prêts	
● Conditions communes aux prêts	
• Frais de réédition du tableau d'amortissement	24,64
• 2 <sup>ème</sup> décompte de remboursement anticipé supplémentaire	24,64
● Avenant au prêt	
• Main-levée de garantie	184,78
• Frais minimum par avenant au prêt	206,00
● Info caution	gratuit

(1) Le chèque muté correspond à un chèque en euros sur un chéquier en francs ou à un chèque en francs sur un chéquier en euros.

(2) Hors coût de communication, selon tarif de l'opérateur

(3) N.C. : Nous consulter



## Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers

applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 (tarifs en euros TTC)

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons ici les services rendus à la clientèle des particuliers avec les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006. La SBE n'avait pas actualisé sa tarification depuis fin 2004.

Les tarifs ont été élaborés avec le souci de concilier la qualité de nos prestations avec vos attentes légitimes, tout en préservant les conditions du développement pérenne de votre banque qui se doit de rester fidèle à ses valeurs de proximité et de conseil.

N'hésitez pas à interroger votre Conseiller habituel en agence avant toute opération ou simplement pour obtenir des précisions, certains services pouvant parfois nécessiter une analyse particulière ou impliquer une tarification adaptée.

Philippe GOHAUD  
Président du Directoire



Banque et populaire à la fois.

Création : www.depl.fr - Réf : SBE 407193 - 07-2006

■ Délégation d'assurance. Décès PTIA et VIE	100,00
■ Incident de remboursement de prêt	9,10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre d'information ou de notification suite à un incident de remboursement</li> </ul>	
■ Frais de dossier : prêt immobilier	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt épargne logement et prêt à taux zéro</li> <li>• Autres prêts immobiliers (avec un minimum de 100,00 € et un maximum de 600,00 €)</li> </ul>	1 % du capital emprunté
■ Frais de dossier : prêt personnel (avec un minimum de 30,00 € et un maximum de 100,00 €)	1 % du capital emprunté

### La succession

• Succession compte ordinaire et compte joint :	
- actif à la SBE inférieur à 3 049 €	61,00
- actif à la SBE compris entre 3 050 € et 15 245 € (avec un minimum perçu de 61,00 €)	0,80 % de l'actif
- actif à la SBE supérieur à 15 246 € (avec un minimum perçu de 122,00 € et un maximum perçu de 457,00 €)	0,40 % de l'actif

A la succession s'ajoute la facturation des interventions majeures à savoir l'état des avoirs valorisés au décès, la transmission au notaire, l'information des héritiers, le règlement des frais d'obsèques, des factures, la restitution aux caisses de retraites, les opérations de liquidation de la succession, la déclaration fiscale, les recherches et les opérations diverses.

- par intervention 18,20

### Vos opérations sur titres

■ Droits de garde	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs émises par le Groupe Banque Populaire</li> <li>• Commission proportionnelle (sur la valorisation au 31 décembre) :</li> <li>- jusqu'à 7 622 €</li> <li>- pour la partie de 7 622 à 76 224 €</li> <li>- pour la partie supérieure à 76 224 €</li> </ul>	0,397 % 0,298 % 0,099 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais fixes par ligne :</li> <li>- titres au porteur cotés en France et déposés chez Euroclear</li> <li>- autres titres</li> </ul>	3,77 14,36
Minimum de perception par compte titres	25,70
• Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	consulter nos spécialistes

### Vos transactions titres

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris	
• Actions au porteur cotées à la Bourse de Paris :	Agences Internet
- commission proportionnelle avec tarif dégressif pour un ordre d'un montant minimum de 76 224 €	1,19 % 0,95 %
- commission fixe titres au porteur	9,07 néant
- commission fixe titres nominatifs	18,14 14,51
- commission minimum par ordre	néant néant
- impôt de Bourse (s'il y a lieu)	0,30 % 0,30 %

• Commission S.R.D. (Service de Règlement Différé) :	0,718 %
- sur les achats et les ventes compensés pour une même valeur (prorata temporis réel)	
• Autres titres	N.C. <sup>(9)</sup>
• Frais de souscription d'actions, de sicav, de parts de fonds communs de placement d'autres établissements	25,00

■ Frais de transfert de portefeuille	
• Frais de transfert de portefeuille vers un établissement autre qu'une Banque Populaire :	
- frais de transfert sur la France	10,75/ligne
- frais de transfert sur l'étranger (frais d'intermédiaire non compris)	37,78/ligne
- minimum facturé par compte titres	55,00
• Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire	65,00
• + frais de transfert	10,75/ligne

■ Relevés de comptes titres	
• Frais d'envoi de relevés de titres :	
- un envoi par an	gratuit
- un envoi par trimestre sauf si le portefeuille est d'un montant supérieur à 15 000 €	7,56/an
sauf si le portefeuille est d'un montant supérieur à 37 500 €	22,67/an
- un envoi par mois	gratuit

### Vos opérations sur l'étranger

■ Vos opérations Cartes hors zone Euroland	
• Frais par retrait dans les distributeurs de billets :	
- réseau VISA	3,15+2,20 %
- réseau Eurocard / Mastercard	1,57+2,10 %
• Frais par retrait au guichet :	
- réseau VISA et Eurocard / Mastercard	4,73+2,20 %
• Frais par paiement par carte bancaire :	
- réseau VISA et Eurocard / Mastercard	2,20 %

Pour les retraits en francs CFA et francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

■ Commissions de transfert	
Un virement européen est un virement en euros inférieur ou égal à 50 000 € en frais partagés vers l'un des 25 pays de l'Espace Economique Européen avec code BIC (Code d'identification internationale de la banque) et IBAN (relevé d'identité bancaire internationale).	
• Virement européen d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € à destination de l'espace européen en frais partagés avec BIC et IBAN (frais fixes)	3,30
• Tout autre transfert en devises ou en euros quel que soit le montant ou la destination :	
- commission proportionnelle (avec un minimum facturé de 23,92 € et hors frais de correspondants s'ils sont à la charge du donneur d'ordre)	0,12 %
• Tarification "devise déplacée" (devise différente de celle du pays de destination)	6,16
• Coordonnées incomplètes (IBAN et BIC)	9,57
• Avis d'opéré	2,39

Sauf instructions particulières, les frais sont par défaut "partagés" : seuls les frais de la banque sont à votre charge. Les virements au débit du compte sont affectés d'une date de valeur J-1 jour calendaire.

■ Commissions de rapatriement	gratuit
• Rapatriement dans l'UE d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € en euros si les coordonnées BIC et IBAN sont fournies et que le virement est stipulé en frais partagés.	
• Tout autre rapatriement en devises ou en euros quel que soit le montant ou la provenance	16,15
• Avis d'opéré	2,39

En l'absence des informations IBAN et BIC, une commission de gestion de 9,57 € sera prélevée. Une date de valeur J+1 jour calendaire est appliquée si le rapatriement est effectué en euros et J+3 en cas de rapatriement en devises nécessitant une conversion.

■ Opérations sur chèques	
• Frais fixes sur paiement d'un chèque émis en faveur de non résident + commission de transfert (voir ci-dessus)	13,55
• Encaissement "sauf bonne fin" de chèque sur l'étranger	26,31

■ Opérations en devises	
• Commission de change sur les achats et les ventes de devises au comptant (avec un minimum de 14,00 €)	0,050 %

Sauf indication contraire, tous les tarifs mentionnés sur ce document, y compris ceux en pourcentage, sont exprimés en euros et TTC. Le taux de TVA en vigueur à la date des présentes conditions est de 19,60 %.

Nos conditions générales sont affichées en agence, en application de l'article 7 du décret du 24 juillet 1984. Elles sont disponibles en permanence sur notre site internet à l'adresse : [www.banque-sbe.fr](http://www.banque-sbe.fr)

Pour obtenir des précisions sur les services et la tarification de la SBE, vous pouvez composer le 01 60 33 31 00.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 000 000 €. SIREN 482 656 147 RCS Nanterre. APE 651 C. TVA n° FR 80 482 656 147. Société de courtage d'assurances. Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances.

**SBE**  
7, rue Auguste Gervais  
92130 Issy-les-Moulineaux  
Téléphone : 01 60 33 31 00 - Télécopie : 01 40 95 06 24

GRUPE BANQUE POPULAIRE

